

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Entités de recherche

Évaluation du HCERES sur l'unité :

AutomédiCation Conciliation Pharmaceutique Patient  
ACCePPT

sous tutelle des  
établissements et organismes :

Université D'Auvergne - UDA

Université Claude Bernard Lyon 1 - UCBL

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Entités de recherche

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Michel Cosnard, président

*Au nom du comité d'experts,<sup>2</sup>*

Antoine Pariente, président du comité

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

<sup>2</sup> Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

## Rapport d'évaluation

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous. Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité.

Nom de l'unité : AutomédiCation Conciliation Pharmaceutique Patient

Acronyme de l'unité : ACCePPT

Label demandé : Équipe universitaire

N° actuel : Demande de création ex nihilo

Nom du directeur  
(2015-2016) :

Nom du porteur de projet  
(2017-2021) : M<sup>me</sup> Brigitte VENNAT

## Membres du comité d'experts

Président : M. Antoine PARIENTE, Université de Bordeaux

Experts : M<sup>me</sup> Christine FERNANDEZ, Université Paris-Sud (représentante du CNU)

Délégué scientifique représentant du HCERES :

M. Emmanuel LAGARDE

Représentants des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. Alain ESCHALIER, Université d'Auvergne

M<sup>me</sup> Christine VINCIGUERRA, Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques (ISPB), Lyon

Directeur ou représentant de l'École Doctorale :

M. Jean-Marc LOBACCARO, ED n° 65, « École Doctorale des Sciences de la Vie, Santé, Agronomie, Environnement »

## 1 • Introduction

### Historique et localisation géographique de l'unité

L'équipe ACCePPT (AutomédiCation Conciliation Pharmaceutique Patient) a fait en 2015 une demande de création ex nihilo d'équipe d'accueil auprès de l'université d'Auvergne. Cette équipe est formée d'enseignants chercheurs en pharmacie et d'enseignants chercheurs en psychologie, des Universités d'Auvergne et Lyon 1, collaborant depuis 2012 sur des projets de recherche concernant le médicament. La demande de création est faite sous la double tutelle de l'Université d'Auvergne et de l'Université de Lyon 1. L'Université Lyon 1 soutient cette démarche qui permet à certains de ses chercheurs de s'inscrire dans une stratégie de développement de recherche ; elle était représentée le jour de la visite par la directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques.

### Équipe de direction

La direction sera assurée par un directeur (M<sup>me</sup> Brigitte VENNAT, enseignant-chercheur titulaire de rang A) et un directeur adjoint (M. Olivier CATALA enseignant-chercheur associé, de rang A également).

### Nomenclature HCERES

SVE1\_LS7 Epidémiologie, santé publique, recherche clinique, technologies biomédicales

### Domaine d'activité

Biologie, médecine et santé : recherche clinique, innovation technologique, santé publique

### Effectifs de l'unité

Composition de l'unité	Nombre au 30/06/2015	Nombre au 01/01/2017
N1 : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés		6 (5,5 FTE)
N2 : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés		
N3 : Autres personnels titulaires (appui à la recherche et/ou n'ayant pas d'obligation de recherche)		
N4 : Autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.)		
N5 : Autres chercheurs (DREM, post-doctorants, etc.)		
N6 : Autres personnels contractuels (appui à la recherche et/ou n'ayant pas d'obligation de recherche)		
N7 : Doctorants		
<b>TOTAL N1 à N7</b>		
Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées		

## 2 • Appréciation sur l'unité

S'agissant d'une demande de création ex nihilo d'une équipe formée par la réunion de chercheurs individuels qui n'étaient pas auparavant chefs d'équipes, le comité d'experts ne fournit pas d'appréciation synthétique sur les critères 1 à 5. Le comité d'experts a cependant évalué les qualités des productions et des interactions des membres de l'équipe dans leur environnement précédent.

### Introduction

Le champ de recherche de l'équipe couvre deux aspects en développement dans la recherche en santé publique : l'automédication (et l'accompagnement du patient dans cette démarche) d'une part, et la conciliation médicamenteuse d'autre part. Les membres de l'équipe se sont engagés dans cette thématique depuis 2012, avec la mise en place en particulier d'un projet préfigurant la recherche envisagée sur l'automédication.

### Avis global sur l'unité

La demande effectuée entre logiquement dans le prolongement d'une collaboration de recherche entamée depuis 2012 entre des chercheurs de l'Université d'Auvergne et des chercheurs de l'Université Lyon 1. Cette collaboration ayant été entamée récemment, les produits principaux soutenant la demande de création ex nihilo en tant qu'« équipe universitaire sans demande de reconnaissance par un organisme » consistent essentiellement en des projets en cours. Les membres de l'équipe ont pu, dans ces projets, démontrer leur capacité à fédérer les acteurs locaux de la santé autour d'une recherche portant sur l'automédication et à s'inscrire dans une stratégie régionale concernant la recherche en conciliation médicamenteuse. La recherche est caractérisée par une ouverture aux sciences sociales à travers la psychologie. Le projet de recherche et la stratégie de recherche envisagée pour les cinq années à venir sont jugés très bons.

### Points forts et possibilités liées au contexte

Les principaux points forts et possibilités sont énumérés dans les cinq points suivants :

- thématique de recherche en développement, dans un contexte où le nombre d'équipes puissantes impliquées dans la thématique sur le plan national et international est faible ;
- premières expériences de collaborations ayant démontré la possibilité de travailler entre les membres des deux universités impliquées ;
- bonne intégration dans le système de soin régional ;
- implication importante dans des instances nationales (en particulier le Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens, promoteur du dossier pharmaceutique) et promotion de la thématique à ce niveau ;
- représentation croissante des thématiques dans les activités d'enseignement auxquelles peuvent participer les chercheurs.

### Points faibles et risques liés au contexte

Les principaux points faibles et risques sont les suivants :

- faible expérience de valorisation commune et faible valorisation des projets conduits en collaboration (projets récents) ;
- pas d'activité rapportée d'encadrement d'étudiants en doctorat ;
- un seul membre de l'équipe titulaire d'une Habilitation à Diriger des Recherches ;
- nombre important d'enseignants-chercheurs associés dans l'effectif ; les postes d'enseignants-chercheurs associés sont soumis à renouvellement périodique et donc à la politique de l'institution. Si celle-ci changeait, l'équipe créée pourrait se voir amputée d'une part importante de ses forces de recherches ;

- pas de collaborations développées à l'international rapportées à ce jour (contacts en cours) ;
- projet de recherche à objectif de prévention de la iatrogénie apparaissant non articulé avec le système des Centres Régionaux de Pharmacovigilance (réflexion en cours au moment de la visite) ;
- modalités d'animation de la stratégie de recherche non définies.

### Recommandations

Les recommandations formulées par les experts du comité sont les suivantes :

- formaliser d'avantage les modalités d'animation de la recherche au sein de l'équipe ;
- mieux définir les critères permettant d'établir la stratégie de recherche et l'évaluation du degré d'atteinte des objectifs ;
- rechercher des collaborations nationales et internationales afin de renforcer rapidement les compétences et l'expertise ;
- fixer des objectifs ambitieux à court terme en matière de publications et de valorisation scientifique ;
- fixer des objectifs ambitieux à court terme concernant l'accueil de stagiaires en master et doctorat afin d'accroître sa capacité de recherche et de production ;
- accroître le nombre de membres titulaires d'une Habilitation à Diriger des Recherches et accueillir des doctorants ;
- compléter l'intégration dans le dispositif existant de surveillance de l'iatrogénie, à laquelle la thématique de recherche est apparentée.